

L'ADMINISTRATION
M U N I C I P A L E
D E T O U L O U S E ,
A U
REPRÉSENTANT DU PEUPLE
S A L A D I N .



Toulouse, le 19 thermidor, au 5 de la
République.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Que les ennemis des lois et de la constitution républicaine de l'an 3 calomnient des magistrats intègres, qui ont le courage de faire leur devoir, on le conçoit; mais qu'un Représentant du peuple, sans aucune preuve, se déclare à la tribune l'écho des dénonciateurs perpétuels d'une administration sans reproche, c'est ce que personne ne comprendrait, si vous ne nous mettiez à même de le démontrer.

Nous ne connoissons encore le rapport que vous avez fait au corps législatif, conformément aux diatribes de nos ennemis, que par les extraits que nous en ont fourni les papiers publics. Vous nous y injuriez de la manière la plus grave et la plus outrageante. Nous déclarons à la France entière que pas un des faits que vous alléguez n'est vrai; que l'imposture la plus atroce et l'esprit de parti le plus révoltant vous ont imprégné du fiel que vous distillez contre nous. Nous serions indignes du nom d'hommes, si l'idée seule des crimes que vous nous prêtez si froidement avoient pu souiller un instant notre conduite administrative. Quand votre rapport sera public, nous y répondrons les preuves juridiques à la main, non pour vous convaincre, mais pour faire voir au Corps législatif et à la France entière que c'est avec raison que la majorité de nos concitoyens nous honore de sa confiance.

Il n'est pas vrai que l'assassinat soit organisé dans nos murs; les lois y sont en vigueur et les sectateurs du royalisme y sont réduits à calomnier.

Il n'est pas vrai que les officiers municipaux actuels de Toulouse aient été les lâches suppôts des Décemvirs; aucun de nous n'a

été membre de comités ni de tribunaux révolutionnaires.

Nous ne sommes en place que depuis la publication de l'acte constitutionnel de l'an 3. Nous faisons respecter et aimer ce pacte sacré ; nous mourrons plutôt que d'y laisser porter atteinte : voilà nos titres aux dénonciations bannales auxquelles nous sommes en butte.

Il faut avoir quelques vertus, sans doute, pour remplir avec tant de stoïcisme les places gratuites et fatigantes que les suppôts de Blankenbourg nous envient ; mais nous sommes Républicains , et , que l'on nous destitue ou non , nous prêcherons au peuple l'obéissance aux autorités légitimes ; et , pressant la constitution de l'an 3 contre notre sein , nous affronterons les poignards auxquels le royalisme ne nous dévoue que pour nous punir d'un grand crime à ses yeux , celui d'avoir fait respecter le gouvernement et les lois de notre patrie.

Salut.

DESBARREAU , *président* ; RIGAILHOU , *municipal* ; E. BEZIAT , *municipal* ; B. SIEURAC , *municipal* ; J. VAISSE , *municipal* , AYMES , *municipal* ; MERCIER , *municipal*.

des membres du Comité de l'Assemblée nationale.

Il faut se souvenir en outre que depuis la publication de l'acte constitutionnel de l'an 3, les lois ont été votées par les deux chambres, sans que l'Assemblée nationale ait eu à intervenir. On ne peut donc pas dire que les lois ont été votées par les deux chambres, sans que l'Assemblée nationale ait eu à intervenir.

Il faut se souvenir en outre que depuis la publication de l'acte constitutionnel de l'an 3, les lois ont été votées par les deux chambres, sans que l'Assemblée nationale ait eu à intervenir. On ne peut donc pas dire que les lois ont été votées par les deux chambres, sans que l'Assemblée nationale ait eu à intervenir.

Il faut se souvenir en outre que depuis la publication de l'acte constitutionnel de l'an 3, les lois ont été votées par les deux chambres, sans que l'Assemblée nationale ait eu à intervenir. On ne peut donc pas dire que les lois ont été votées par les deux chambres, sans que l'Assemblée nationale ait eu à intervenir.

DESTREM,
COMMISSAIRE

DU DIRECTOIRE EXECUTIF,

PRÈS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE TOULOUSE,

Aux Membres composant le Conseil des cinq cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

JE ne devais pas m'attendre que le citoyen Mailhe se permittoit de me calomnier comme il le fit hier à la tribune en parlant contre les fonctionnaires publics de Toulouse, élus par le peuple, qu'il n'a pas rougi d'appeller tous des brigands; il n'est pas généreux à lui de m'avoir si cruellement outragé dans un moment et dans un lieu où je ne pouvois lui répondre, je le ferai plus au long quand le temps me le permettra et je prouverai à la république entière, la différence qu'il y a entre Mailhe et Destrem;

Je suis pere de onze enfans, et si je jouis d'une certaine aisance, je ne la dois qu'à l'industrie de mes pères; j'ai acquis à la vérité en 1791 et 1792, quelques biens nationaux, mais d'un autre côté la révolution a diminué mes fonds commerciaux à tel point que j'offre tout ce que je possède pour



les trois quarts de ce que j'avois à la mort de mon pere en 1783.

J'ai toujours exercé des fonctions publiques depuis l'aurore de la révolution , excepté pendant le règne de la terreur , parce qu'il répugnoit à mes principes. Mailhe peut il en dire autant ?

Mailhe a dit que j'avois fait une fortune scandaleuse , dans les approvisionnementns de la commune ; la vérité est , qu'ayant été chargé par les autorités constituées de cette commune , et les représentans alors en mission , de faire des approvisionnementns en huiles , savons , sucres , cafés et autres articles d'épicerie ; j'ai fait plusieurs voyages et dirigé toutes les opérations pour l'emploi des fonds fournis par divers négocians , (dont je faisois partie ,) et que toutes les marchandises ont été livrées aux détaillans , sur les bons de la municipalité , à dix pour cent , au dessous du prix du détail fixé par le MAXIMUM ; cette opération fut faite du mois de frimaire 1793 , au mois de thermidor 1794 , et toutes les marchandises furent consommées avant la levée du MAXIMUM ; je ne pensais pas qu'une conduite aussi désintéressée , à des époques si difficiles , et dont les résultats ont été si avantageux à mes concitoyens , dut m'être imputée à blâme , je m'en faisois et je m'en fais encore un titre de gloire.

Les faits allégués par Mailhe contre les admi-

nistrateurs municipaux et juges de paix de Toulouse , ne sont pas moins faux que ceux qui me sont particuliers. Aucun de ces fonctionnaires publics n'a été membre des comités ni tribunaux révolutionnaires pendant le règne de Robespierre , la majorité au contraire a été nommée par le peuple au commencement de la révolution à des fonctions administratives , et sans doute qu'ils ont bien répondu à sa confiance puisqu'il les a réélus d'une manière si honorable , à celles qu'ils remplissent actuellement. Il falloit que Mailhe eût de bien faibles moyens pour attaquer ces nouvelles nominations , puisque son opinion n'a été qu'un long tissu de divagations , de personnalités et de calomnies.

L'amour propre de Mailhe humilié de ce que l'assemblée électorale du département de la Haute Garone , lui avoit unanimement retiré sa confiance , le porte à favoriser de tous ses moyens le système d'hommes qui voudroient troubler l'ordre , dont les principes fermes et républicains des fonctionnaires publics de Toulouse , font jouir non seulement cette grande commune , mais même les départements environnans ; on a donc eu raison de dire à votre tribune qu'il n'est pas de sentiment plus révolutionnaire que celui de la vengeance.

DESTREM.

... de la vieillesse
 pas de sentiment plus révolutionnaire que celui
 que en raison de que avoir obtenu d'être
 mais même les séparément travaillant les
 tout pour non seulement être grand commun
 qu'une aide révolutionnaire peut à Toulouse
 l'ordre, dont les principes les plus et républi-
 le système d'hommes qui se trouvent troublés
 confiance, le plus à favoriser les bons les moyens
 Haute Garonne, lui avoir unanimement retiré sa
 que l'assemblée du département de la
 L'assemblée de la Haute Garonne de ce
 et de la Haute Garonne, de personnes
 telles nominations, que son opinion n'a été
 de bien faibles motifs pour appuyer ces nou-
 plissent actuellement. Il falloit que M. de
 d'une manière si honorable, à celle d'être com-
 bien répondu à sa confiance quand il les a reçus
 fonctions administratives, et sans doute qu'il est
 capable au commencement de la révolution à des
 la manière au contraire à être nommé par le
 révolutionnaire pendant le règne de Robespierre,
 l'histoire a été remplie des conseils et tribunaux
 de ces fonctions. A ceux de ces fonctionnaires
 l'ont été par moi-même, mais pour moi-même
 l'ont été par moi-même, mais pour moi-même



INSTRUMENT